



VILLE DE COUVIN
Service Environnement

FORMULAIRE DE DEMANDE

ATTENTION : Les cas suivants n'entrent pas dans le cadre de ce formulaire car ils nécessitent d'obtenir un permis auprès du service urbanisme : la moindre modification des arbres et des haies remarquables. Les arbres hautes tiges situés en zone d'espaces verts. Les alignements d'arbres et les allées. L'arrachage d'une haie (sauf pour ménager une entrée unique vers une habitation). Le boisement ou le déboisement, la culture de sapins de Noël et le défrichage en zone naturelle protégée.

Pas de demande ou de permis dans les cas suivants : l'agroforesterie en zone forestière (à l'exception du boisement et déboisement qui nécessitent un permis) et l'abattage d'arbres qui ont fait l'objet d'un arrêté du Bourgmestre en vue de la préservation de la sécurité publique.

Coordonnées du demandeur :

NOM :

Prénom :

Domicilié :

Tél. :

G.S.M. :

Sollicite l'autorisation d'abattre :

Situation de l'arbre ou de la haie à abattre:

- Arbre(s) et/ou haie(s) sis(es) (localité, adresse) :
.....
- Références cadastrales de la (des) parcelle(s) :
- Parcelles reprises dans un lotissement : OUI-NON*
Si oui : NOM du Lotissement : N° lot :
- Zone au plan de secteur :

Caractéristiques de l'arbre, de la haie

Essence(s) (espèces) :

Dimension de la haie (longueur – hauteur – nombre de pieds) :
et/ou

Circonférence de l'(des) arbre(s) prise à 1,50 m du sol :

L'arbre est-il isolé dans le paysage : OUI-NON*

Si oui, âge approximatif de l'arbre : moins de 30 ans - plus de 30 ans*

Motif(s) de la demande :

.....

.....

.....

* Biffer la mention inutile

Souhaitez-vous effectuer des replantations : OUI-NON*

Si oui :

Essences(s) indigène(s) choisie(s) :

Nombre de sujets prévus pour la replantation :

Des subventions attribuées par la Région wallonne peuvent être obtenues notamment pour la plantation de haies vives, vergers et alignements d'arbres :

<http://biodiversite.wallonie.be/fr/subventions-a-la-plantation.html?IDC=6057>

A joindre à la demande

1. Un croquis de la parcelle avec dimension et repérage des arbres ou haies à abattre. Il devra permettre un repérage facile des arbres ou haies concernées.
2. Une ou des photos de(s) arbre(s) et/ou de(s) la haie(s).

Date :

Signature :

Le présent formulaire entièrement complété et accompagné des documents requis doit parvenir à l'adresse suivante :

Administration Communale de Couvin
Service Environnement
Avenue de la Libération, 2
5660 Couvin

La décision d'octroi vous sera alors communiquée dans les vingt jours ouvrables à compter de la date de remise de l'accusé de réception. Durant la période de juillet-août les délais sont doublés.

Les références cadastrales et la zone du plan de secteur peuvent vous être fournies par le service Urbanisme de la Ville de Couvin, du lundi au vendredi de 9h à 12h.

* Biffer la mention inutile